Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOURS - 3701 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/03/2025 - 2819 - 2022 B 01308 - 433 136 843 - A LA BELLE ITALIENNE

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2024

2025002019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS
12 MARS 2025
Me F. PRINTEMS Greffier Associé
GREFFE - RCS

Désignation de l'entreprise : SASU A LA BELLE ITALIENNE

Adresse de l'entreprise : 1 rue DES ACACIAS 37420 SAVIGNY EN VERON

Numéro SIRET* : 4 3 3 1 3 6 8 4 3 0 0 0 3 7

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Durée de l'exercice précédent* : 12

Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2024

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	1 524	AI		1 524
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	38 085	AS	29 266	8 818
	Autres immobilisations corporelles	AT	38 889	AU	4 357	34 532
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	2 130	BI		2 130
	TOTAL (II)	BJ	80 629	BK	33 624	47 005
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	2 164	BU		2 164
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	277	CA		277
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 865	CG		1 865
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	4 307	CK		4 307
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	84 936	1A	33 624	51 312

Certifié conforme

Renvois : (1) Dont droit au bail :	1 524	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations	Stocks :		Créances :	

d Group

... que sont données dans la notice n° 2032

DGFiP N° 2051 2024

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise SASU A LA BELLE ITALIENNE

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 9 000)	DA	9 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	900
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	11 901
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(12 491)
	Subventions d'investissement	DJ	
	~~Provisions réglementées~~	DK	
	TOTAL (I)	DL	9 309
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	6 796
	~~Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs~~ ~~EI~~)	DV	31 891
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 168
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 146
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	42 002
	(V)	ED	
	Ecarts de conversion passif*	EE	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	1B	51 312
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1C	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1D	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1E	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	EF	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EG	35 205
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EH	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

id Group

DGFiP N° 2052 2024

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : SASU A LA BELLE ITALIENNE

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	15 938	FB		FC	15 938
	Production vendue – biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue – services *	FG	14 716	FH		FI	14 716
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	30 655	FK		FL	30 655
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	30 655
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	10 456
	Variation de stock (marchandises)*					FT	240
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	15 919
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 538
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	6 234
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations – dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art 39, 1–2° al 3 du CGI) HS)					GA	13 265
	Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	47 654
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(16 999)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	857
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	857
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(857)
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(17 857

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

d Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise SASU A LA BELLE ITALIENNE

Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	29 183
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	29 183
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	23 817
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	23 817
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 366
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	59 838
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	72 329
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(12 491)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont – Crédit-bail mobilier *	HP	
	(3) Dont – Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9 ; Dont cotisations facultatives Madelin A7 ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	23 817	
Produits des cessions d'éléments d'actif		29 183

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5

IMMOBILISATIONS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise SASU A LA BELLE ITALIENNE

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD 1 524	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS 38 085	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV 3 917	KW	KX 1 665
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport*	KY 48 172	KZ	LA 32 129
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique	LB 1 176	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH	LJ	LM
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK	LL	LP 33 795
CORPORELLES	TOTAL III	LN 91 352	LO	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P	1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T 2 130	1U	1V
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ 2 130	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG 95 006	ØH	ØJ 33 795

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste (1)	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO	LV	LW 1 524	1X
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions: Inst gales, agencts et am des constructions	IS	MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK 38 085	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst gales, agencts, aménagements divers	IU	MM	MN 5 583	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport	IV	MP 48 172	MQ 32 129	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT 1 176	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY	NG 48 172	NH 76 975	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ	ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F 2 130	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3	NJ	NK 2 130	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	ØK 48 172	ØL 80 629	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

agid Group

2024

DGFiP N° 2054 *bis*

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/09/2024

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Néant [X] *

Désignation de l'entreprise : SASU A LA BELLE ITALIENNE

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE ....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... .... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE... .... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

d Group

DGFiP N° 2055 2024

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise SASU A LA BELLE ITALIENNE

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	26 507	QA	2 759	QB		QC	29 266
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	992	QE	1 052	QF		QG	2 044
	Matériel de transport	QH	16 178	QI	9 312	QJ	24 355	QK	1 135
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 036	QM	140	QN		QO	1 176
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	44 714	QV	13 265	QW	24 355	QX	33 624
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	44 714	ØP	13 265	ØQ	24 355	ØR	33 624

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins gales, agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst techniques mat et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

d Group

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A LA BELLE ITALIENNE

Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	– corporelles	6E		6F		6G		6H		
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF				
	– financières			UG		UH				
	– exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

d Group

DGFiP N° 2057 2024

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : SASU A LA BELLE ITALIENNE

CADRE A	ÉTATS DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	2 130	UV		UW	2 130
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques – Taxe sur la valeur ajoutée	VB	277		277		
	Etat et autres collectivités publiques – Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques – Divers	VF					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	2 407	VU	277	VV	2 130
RENVOIS (1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				6 796
	à plus d'1 an à l'origine	VH	6 796			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 168	2 168		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	266	266		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	436	436		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	443	443		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	31 891	31 891		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				6 796
TOTAUX		VY	42 002	VZ 35 205		6 796
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	(6 796)	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

d Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2024

Néant ☐ *

Exercice N, clos le 30/09/2024

Désignation de l'entreprise : SASU A LA BELLE ITALIENNE

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE WA

I. RÉINTÉGRATIONS

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art 39-4 du C G I) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)					I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values nettes à court terme					WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G I)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	Y1	
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y3	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					WR	
					TOTAL I	WS	12 491

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE WT

II. DÉDUCTIONS

	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WU	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WV	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WH	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %					WP	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%					WW	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					XB	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs					I6	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WZ	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					XA	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				ZX	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art 223 B du CGI)					ZY	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					XD	
	Majoration d'amortissement*					XF	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		
	Zone franche urbaine -TE (art 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art 208C)	K3		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		
				Zone de revitalisation rurale (art 44 *quindecies*)	PC		
				Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5		
				Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
				Zone franche d'activités NG (44 *quaterdecies*)	XC		
				Zone de développement prioritaire (art 44 *septdecies*)	PB		
						XS	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XG	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD					
						Y2	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
					TOTAL II	XH	12 491

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	XJ 12 491
	déficit (II moins I)	ZL	XL
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			XO 12 491
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XN	

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A LA BELLE ITALIENNE

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	27 312
Déficits transférés de plein droit (art 209–II–2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			K6	27 312
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	12 491
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	39 803

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis AI 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles ~~pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1–1° bis AI–2 du CGI~~ *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	▼ ligne WI	YO	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
* Montant de la réintégration ou de la déduction	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

d Group

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise SASU A LA BELLE ITALIENNE

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(26 012)		– Autres réserves	ZD	(26 012)
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZF	
					Report à nouveau (N.B Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	
	TOTAL I	ØF	(26 012)		TOTAL II	ZH	(26 012)

Exercice N :

RENSEIGNEMENTS DIVERS

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail	J7	)	YQ	
	– Engagements de crédit–bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous–traitance			YT	2 792
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ	6 490
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	1 072
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST	5 564
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	15 919
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	9Z	1 538
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	1 538
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée			YY	11 967
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	1 987
	– Montant brut des salaires *			ØB	
DIVERS	– Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	– Numéro du centre de gestion agréé *	XP		– Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*			RH	

REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise . SASU A LA BELLE ITALIENNE — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	FACT REMORQUES BREMOND 29/10/2016	2 993		2 993		
	2	FACT_JEANNIN_AUTO/T_ROC 22/10/2021	33 937		19 400		14 536
	3	FACT FDP AUTOMOBILES - ES83 30/09/2023	11 241		1 961		9 280
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	Long terme ⑩ — 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ — 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1	850	850	850				
	2	22 083	7 546	7 546				
	3	6 250	(3 030)	(3 030)				
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨) ⑨		5 366				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩) ⑩		(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP **N° 2059-B 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A LA BELLE ITALIENNE

Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de : N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

[ ] Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[ ] Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A LA BELLE ITALIENNE

Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 % ou à 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥=②+③-④-⑤ ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

d Group

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP **N° 2059-D 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU A LA BELLE ITALIENNE

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II ~~RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)~~

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

d Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2024

Néant [X] *

Désignation de l'entreprise : SASU A LA BELLE ITALIENNE

Exercice ouvert le : 01/10/2023 et clos le : 30/09/2024 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF) Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	
Effectifs au sens de la CVAE			EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence	GY	/ /	GZ	/ /
Date de cessation			HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte de modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann III au CGI)

N° de dépôt

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2024

N° SIRET 4 3 3 1 3 6 8 4 3 0 0 0 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU-A-LA BELLE ITALIENNE

ADRESSE (voie) 1 rue DES ACACIAS

CODE POSTAL 37420 VILLE SAVIGNY EN VERON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	90

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☐ Nom de famille DARQUET Prénom(s) PHILIPPE

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 90

Naissance : Date 26101964 N° Département 93 Commune MONTREUIL Pays FRANCE

Adresse : N° 33 Voie rue du Moulin

Code Postal 51310 Commune LA NOUE Pays FRANCE

Titre (2) ☐ Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

d Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP **N° 2059-G 2024**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant [X] *

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C G I)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2024

N° SIRET 4 3 3 1 3 6 8 4 3 0 0 0 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A LA BELLE ITALIENNE

ADRESSE (voie) 1 rue DES ACACIAS

CODE POSTAL 37420 VILLE SAVIGNY EN VERON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie Pays

Code Postal Commune

Forme juridique Dénomination % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie Pays

Code Postal Commune

Forme juridique Dénomination % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie Pays

Code Postal Commune

Forme juridique Dénomination % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie Pays

Code Postal Commune

Forme juridique Dénomination % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie Pays

Code Postal Commune

Forme juridique Dénomination % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie Pays

Code Postal Commune

Forme juridique Dénomination % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie Pays

Code Postal Commune

Forme juridique Dénomination % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie Pays

Code Postal Commune

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

...cement cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

d Group

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2024	Net 30/09/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	1 524		1 524	1 524
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	38 086	29 267	8 818	11 578
Autres immobilisations corporelles	38 890	4 357	34 533	35 060
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 130		2 130	2 130
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**80 630**	**33 624**	**47 005**	**50 292**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 164		2 164	2 404
Avances et acomptes versés sur commandes				**1 999**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	277		277	4 170
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 865		1 865	1 239
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**4 307**		**4 307**	**9 813**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**84 937**	**33 624**	**51 312**	**60 105**
(1) Dont droit au bail			*1 524*	*1 524*
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2024	30/09/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 000	9 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	900	900
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	11 901	37 913
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-12 491**	**-26 012**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**9 310**	**21 801**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 797	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	31 891	33 426
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 168	2 885
Dettes fiscales et sociales	1 146	1 993
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**42 003**	**38 304**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**51 312**	**60 105**
(1) Dont à plus d'un an (a)	6 797	
(1) Dont à moins d'un an (a)	35 206	38 304
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
206000 - Droit au bail	1 524,49		1 524,49	1 524,49
	1 524,49		1 524,49	1 524,49
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage				
215400 - Matériel industriel	27 062,47		27 062,47	27 062,47
215500 - Outillage industriel	11 022,89		11 022,89	11 022,89
281500 - Amortis. matériel et outillage		8 004,57	-8 004,57	-6 864,08
281540 - AMORT MATERIEL INDUSTRI		21 262,39	-21 262,39	-19 643,25
	38 085,36	29 266,96	8 818,40	11 578,03
Autres immobilisations corporelles				
218100 - Instal.gales, agenct, aménagt.di	5 583,15		5 583,15	3 917,32
218200 - Matériel de transport	32 129,87		32 129,87	48 172,52
218310 - Matériel informatique	1 176,80		1 176,80	1 176,80
281810 - Amortis. instal. gales, agenct. di		2 044,50	-2 044,50	-992,04
281820 - Amortis. matériel de transport		1 135,98	-1 135,98	-16 178,68
281831 - AMORT MATERIEL INFORMAT		1 176,80	-1 176,80	-1 036,24
	38 889,82	4 357,28	34 532,54	35 059,68
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
275000 - Dépôts et cautionnements	2 130,00		2 130,00	2 130,00
	2 130,00		2 130,00	2 130,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**80 629,67**	**33 624,24**	**47 005,43**	**50 292,20**
Stocks				
Marchandises				
371000 - Marchandise (ou groupe) A	2 164,27		2 164,27	2 404,41
	2 164,27		2 164,27	2 404,41
Créances				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445511 - TVA A DECAISSER				4 034,00
445621 - TVA DEDUC./IMMO	0,46		0,46	0,22
445660 - TVA DEDUCT/AUTRES BIENS	146,78		146,78	7,06
445860 - TVA sur factures non parvenues	130,20		130,20	129,20
	277,44		277,44	4 170,48
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
409110 - FOURNISSEURS-ACOMPTES/				1 999,00
				1 999,00
Disponibilités				
512100 - CIC N°4901	1 865,34		1 865,34	1 239,06
	1 865,34		1 865,34	1 239,06
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**4 307,05**		**4 307,05**	**9 812,95**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**84 936,72**	**33 624,24**	**51 312,48**	**60 105,15**

Bilan détaillé

	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	9 000,00	9 000,00
	9 000,00	9 000,00
Réserve légale		
106100 - Réserve légale	900,00	900,00
	900,00	900,00
Autres réserves		
106800 - Autres réserves	11 901,01	37 913,05
	11 901,01	37 913,05
Résultat de l'exercice	**-12 491,21**	**-26 012,04**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**9 309,80**	**21 801,01**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts		
164004 - PRET 1420600021523501	6 796,92	
	6 796,92	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	6 796,92	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455000 - Associés	31 891,14	33 426,44
	31 891,14	33 426,44
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	1 386,93	2 109,60
408120 - FOURNISSEURS-FACT NON PARVENUES	781,20	775,20
	2 168,13	2 884,80
Organismes sociaux		
431100 - URSSAF		8,00
437210 - CAISSE DE RETRAITE SALARIES	266,95	534,57
	266,95	*542,57*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
445511 - TVA A DECAISSER	436,00	
445710 - TVA collectée	0,29	1 110,58
	436,29	*1 110,58*
Autres dettes fiscales et sociales		
448600 - Etat - autres charges à payer	443,25	339,75
	443,25	*339,75*
Dettes fiscales et sociales	1 146,49	1 992,90
TOTAL DETTES	**42 002,68**	**38 304,14**
TOTAL PASSIF	**51 312,48**	**60 105,15**

Compte de résultat

	30/09/2024	30/09/2023
Produits d'exploitation (1)		
-Ventes de marchandises	15 938	7 276
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	14 717	7 101
Chiffre d'affaires net	**30 655**	**14 376**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		1 290
Autres produits		
Total I	**30 655**	**15 666**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	18 456	3 408
Variations de stock	240	24
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	15 920	19 161
Impôts, taxes et versements assimilés	1 539	515
Salaires et traitements		
Charges sociales	6 235	7 779
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	13 265	10 181
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
Total II	**47 655**	**41 067**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-17 000**	**-25 401**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	858	375
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	**858**	**375**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-858**	**-375**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**-17 857**	**-25 776**

Compte de résultat (suite)

	30/09/2024	30/09/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	29 183	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**29 183**	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		236
Sur opérations en capital	23 817	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**23 817**	**236**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**5 366**	**-236**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	**59 838**	**15 666**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**72 330**	**41 678**
BENEFICE OU PERTE	**-12 491**	**-26 012**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		*7 862*
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/23 au 30/09/24 12 mois	%	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
707000 - Ventes de marchandises	15 938,37	51,99	7 275,62	50,61	8 662,75	119,07
	15 938,37	51,99	7 275,62	50,61	8 662,75	119,07
Production vendue						
706000 - Prestations de services	14 551,00	47,47	7 058,34	49,10	7 492,66	106,15
708500 - Ports et frais facturés	165,75	0,54	42,51	0,30	123,24	289,91
	14 716,75	48,01	7 100,85	49,39	7 615,90	107,25
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
791000 - Transfert de charges d'exploitati			1 289,80	8,97	-1 289,80	-100,00
			1 289,80	8,97	-1 289,80	-100,00
Total	**30 655,12**	**100,00**	**15 666,27**	**108,97**	**14 988,85**	**95,68**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
607000 - Achats de marchandises	10 456,32	34,11	3 408,01	23,71	7 048,31	206,82
	10 456,32	34,11	3 408,01	23,71	7 048,31	206,82
Variation de stock (m/ses)						
603700 - Variat. stocks marchandises	240,14	0,78	24,00	0,17	216,14	900,58
	240,14	0,78	24,00	0,17	216,14	900,58
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes						
606140 - Fournitures carburant	276,46	0,90	629,16	4,38	-352,70	-56,06
606300 - Achats de petit équipement	50,68	0,17	419,28	2,92	-368,60	-87,91
606400 - Achats fournitures administative	-8,00	-0,03	53,82	0,37	-61,82	-114,86
611000 - Sous-traitance générale	2 792,00	9,11	1 500,00	10,43	1 292,00	86,13
612220 - Redevances crédit-bail mat. tran			7 862,28	54,69	-7 862,28	-100,00
613200 - Locations immobilières	6 000,00	19,57	1 000,00	6,96	5 000,00	500,00
613510 - Locations de matériel technique	490,31	1,60	331,68	2,31	158,63	47,83
615520 - Entretien du matériel de transpo	867,65	2,83	312,67	2,17	554,98	177,50
616000 - Primes d'assurance	3 385,00	11,04	3 716,75	25,85	-331,75	-8,93
622600 - Honoraires	1 030,00	3,36	800,00	5,56	230,00	28,75
622700 - Frais d'actes et contentieux	42,70	0,14	42,59	0,30	0,11	0,26
623100 - Annonces et insertions			382,50	2,66	-382,50	-100,00
623600 - Catalogues et imprimés			60,00	0,42	-60,00	-100,00
624100 - Transports sur achats	136,24	0,44	468,86	3,26	-332,62	-70,94
625100 - Voyages et déplacements	416,11	1,36	1 135,47	7,90	-719,36	-63,35
625120 - FRAIS REPAS	48,91	0,16			48,91	
626100 - Frais de télécommunication	325,51	1,06	330,35	2,30	-4,84	-1,47
627800 - Prestations de services bancaire	66,00	0,22	115,50	0,80	-49,50	-42,86
	15 919,57	51,93	19 160,91	133,28	-3 241,34	-16,92
Total	**26 616,03**	**86,82**	**22 592,92**	**157,15**	**4 023,11**	**17,81**
MARGE SUR M/SES & MAT	**4 039,09**	**13,18**	**-6 926,65**	**-48,18**	**10 965,74**	**-158,31**
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
631200 - Taxe d'apprentissage			5,00	0,03	-5,00	-100,00

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/23 au 30/09/24 12 mois	%	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
631300 - Formation continue (Trésor)			28,85	0,20	-28,85	-100,00
635120 - CFE	694,50	2,27	467,25	3,25	227,25	48,64
635430 - Cartes grises	844,26	2,75	13,76	0,10	830,50	NS
	1 538,76	5,02	514,86	3,58	1 023,90	198,87
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
645100 - COTI URSSAF SALARIES	1,68	0,01	1,04	0,01	0,64	61,54
645200 - Cotisations aux mutuelles	688,99	2,25	1 384,68	9,63	-695,69	-50,24
645300 - Cotisations aux caisses de retrai	824,55	2,69	1 587,65	11,04	-763,10	-48,06
645310 - Cotisations retraites (cadres)	4 719,47	15,40	4 805,30	33,42	-85,83	-1,79
	6 234,69	20,34	7 778,67	54,11	-1 543,98	-19,85
Amortissements et provisions						
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel	13 265,30	43,27	10 181,03	70,82	3 084,27	30,29
	13 265,30	43,27	10 181,03	70,82	3 084,27	30,29
Autres charges						
Total	**21 038,75**	**68,63**	**18 474,56**	**128,51**	**2 564,19**	**13,88**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-16 999,66**	**-55,45**	**-25 401,21**	**-176,69**	**8 401,55**	**-33,08**
Produits financiers						
Charges financières						
661160 - Intérêts sur emprunts et dettes	404,81	1,32			404,81	
661600 - Intérêts bancaires	452,90	1,48	374,83	2,61	78,07	20,83
	857,71	2,80	374,83	2,61	482,88	128,83
Résultat financier	**-857,71**	**-2,80**	**-374,83**	**-2,61**	**-482,88**	**128,83**
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	**-17 857,37**	**-58,25**	**-25 776,04**	**-179,29**	**7 918,67**	**-30,72**
Produits exceptionnels						
775000 - Produits cessions éléments d'ac	29 183,33	95,20			29 183,33	
	29 183,33	95,20			29 183,33	
Charges exceptionnelles						
671200 - Pénalités et amendes			236,00	1,64	-236,00	-100,00
675000 - Valeurs compt. éléments actif cé	23 817,17	77,69			23 817,17	
	23 817,17	77,69	236,00	1,64	23 581,17	NS
Résultat exceptionnel	**5 366,16**	**17,50**	**-236,00**	**-1,64**	**5 602,16**	**NS**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-12 491,21**	**-40,75**	**-26 012,04**	**-180,93**	**13 520,83**	**-51,98**

ANNEXE AU 04 mars 2025
SASU A LA BELLE ITALIENNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 9 000 EUROS
1 RUE DES ACACIAS
37420 SAVIGNY EN VERON
SIRET N° 433 136 843 00037

MODES ET METHODES D'EVALUATION

1°) HYPOTHESES DE BASE

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'images fidèles ont été respectés à partir des hypothèses de bases suivantes:

- continuité de l'exploitation

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

- indépendance des exercices.

2°) REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Générale.

3°) METHODES DES COUTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

En ce qui concerne la valorisation du stock final, elle a été effectuée suivant la méthode Premier entré Premier sorti.

METHODES DE CALCULS DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

1°) AMORTISSEMENTS

Voir tableau fiscal N° 2055 "AMORTISSEMENTS"

L'amortissement économique a été pratiqué sous la forme linéaire en fonction de la durée de vie normale.

CAPITAL SOCIAL

Le tableau, ci-après, récapitule par catégories de titres composant le capital social, leur variation pendant l'exercice.

Mouvement de l'exercice

CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE EN DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTION	NOMBRE EN FIN D'EXERCICE	VALEUR NOMINALE	MONTANT
ACTIONS	**90**	**0**	**0**	**90**	**100**	**9 000**

Dettes garanties par des sûretés réelles

La récapitulation des dettes de l'entreprise garanties par des sûretés réelles (hypothèques, gage, nantissement, ...) se présente comme suit en fin d'exercice :

164 - EMPRUNT AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .. : 6 797 €

SASU A LA BELLE ITALIENNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 9 000 EUROS
1 RUE DES ACACIAS
37420 SAVIGNY EN VERON
SIRET N° 433 136 843 00037

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Appelé à statuer sur les comptes de l'exercice

Clos le 30 SEPTEMBRE 2024

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la marche des affaires de notre société au cours de l'exercice et de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un Chiffre d'Affaires HORS TAXE de 30 655 euros, alors que lors de l'exercice précédent il était de 14 376 euros, soit une augmentation de 12 279 euros.

Le résultat net est un déficit de (- 12 491) euros et l'affectation suivante est proposée :

- Au compte Report à nouveau .....(-12 491) euros

Rappelons par référence à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, que la société n'a distribué aucun dividende au titre de cet exercice.

Nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

Le 4 mars 2025

Le Président

SASU A LA BELLE ITALIENNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 9 000 EUROS
1 RUE DES ACACIAS
37420 SAVIGNY EN VERON
SIRET N° 433 136 843 00037

TABLEAU DES AFFECTATIONS

DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

Montants précédés du signe (-)
Lorsqu'il s'agit de montants négatifs.

ORIGINE

1- Report à nouveau antérieur .....

2- Résultat de l'exercice .....(-12 491) euros

3- Prélèvement sur les réserves .....

TOTAL .....(-12 491) euros

PROPOSITIONS ET AFFECTATIONS DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE

4- Affectation aux réserves :

. Réserves légales .....
. Réserves spéciales des plus values à long terme .....
. Réserves facultatives .....

5- Dividendes .....

6- Autres répartitions .....

7- Report à Nouveau .....(-12 491) euros

TOTAL ..... (-12 491) euros

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE

L'affectation du résultat proposée par la présidence a été adoptée par l'assemblée.

SASU A LA BELLE ITALIENNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 9 000 EUROS
1 RUE DES ACACIAS
37420 SAVIGNY EN VERON
SIRET N° 433 136 843 00037

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 04 MARS 2025

L'an Deux Mille Vingt cinq, le 04 mars à 17 heures, les actionnaires de la SASU A LA BELLE ITALIENNE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital social de 9 000 euros, se sont réunis au siège en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président Monsieur DARQUET Philippe.

Sont présents :

- Mr DARQUET Philippe, propriétaire de 90 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur DARQUET Philippe, président.

Le président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés, possèdent ensemble 90 actions et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1° les récépissés des lettres recommandées de convocation.
2° les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires.
3° le rapport de gestion.
4° l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe.
5° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024
- Examen et approbation de ces comptes et rapports.
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion.

La discussion est ouverte, Personne ne demandant plus la parole, la Présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la présidence, de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée, que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus entier à la présidence pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport de la présidence sur les conventions, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ce rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice, tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître pour ledit exercice un résultat déficitaire de (-12 491) euros.

Elle décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Au compte Report à nouveau .....(-12 491) euros

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès verbal qui a été signé par tous les actionnaires.